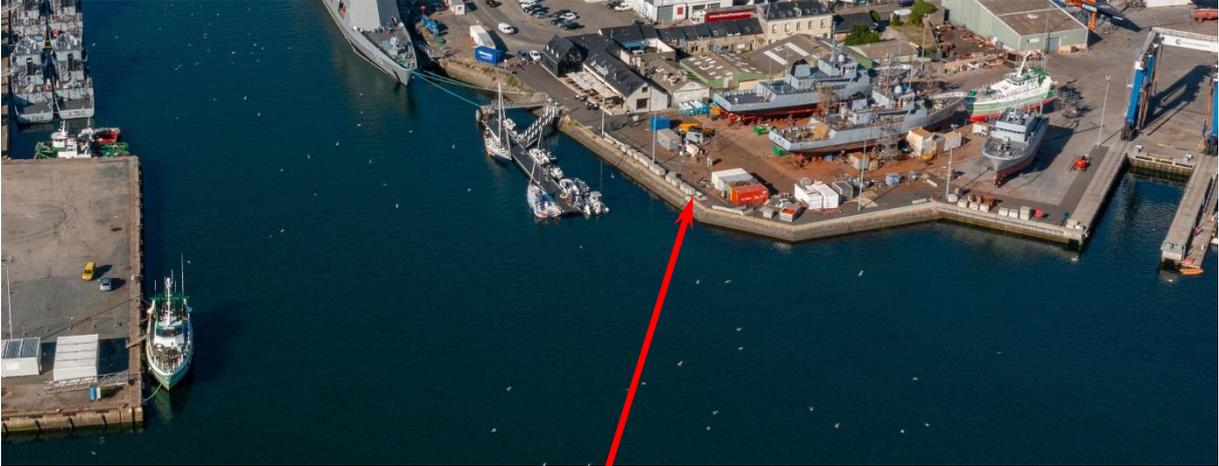


ANNEXE A.3 - Dispositions spécifiques applicables **ESSAIS DE TRACTION BOLLARD 50 T**

I. Généralités

Le port de Concarneau met à la disposition des usagers, un bollard de traction, dimensionné pour des efforts de traction de 50T maximum.

Il est situé à l'angle Ouest du perré de l'Aire de Réparation navale.



Bollard 50T

II. Demande d'utilisation

La demande d'utilisation doit impérativement être faite auprès de l'autorité portuaire et du concessionnaire.

L'utilisateur devra confirmer, à minima, les données suivantes :

- Effort de traction prévu
- Longueur du câble
- Angle (Béta) dans le plan vertical
- Durée de la mise en charge

III. Modalités d'utilisation

Les efforts de traction sont calculés suivant la note EMCC, référencée : 15-0264 BE ENC 020W D.

La note complète est mise à disposition sur demande.

Un abaque simplifié est joint à l'annexe.

Sur demande un protocole d'utilisation pourra être demandé par la capitainerie ou le concessionnaire.

Les essais doivent se faire au jusant et jamais à marée montante.

